



Huissier et pension alimentaire

Par **christelle1970**, le **28/07/2014** à **18:10**

bonjour à tous

voilà depuis 2 ans le père de mes enfants me payais la pension par chèque au 12,il ne respectait pas la date du jugement le 5,avant que tt rentre ds l'ordre la caf a pris les choses en main,changeant de domicile en domicile,a reussi a le trouver et à le saisir par le contentieux!j'ai dû également déposer plainte pour non paiement de pension (2 mois sans versement),jusque là tout aller à peu près bien,mais depuis le 29 mai il m'a demandé un Rib pour virement direct car il en a marre que je dépose le chèque apres le 15.hors le 15 rien sur le compte!!il m'invente des pretexte la banque a perdu mon RIB!qu'il est en guadeloupe,a eu des frais de funerailles a payer et qu'il ne peut m'envoyer que 200 euro et que les autres mois il me fera le prorata!bref qu'il peut pas ,je me suis diriger vers un huissier qui l'a saisie via son employeur et m'a interdit de recevoir tt paiement.J'ai reçu un recommandé de lui ,la pension.je l'ai renvoyé.Hors mr me menace qu'un avocat va me poursuivre car j'avais accepter par sms son arrangement,et qu'il me fait un virement sur mon compte.ma question est vu que la saisie est declenchée comment je fais si je reçois un virement permanent sur mon compte?si je fais une main levée il me fais payer les frais d'huissier.si les sms font foi je peux prouver aussi qu'il m'a trimbaler pdt des semaines et qu'il n'a pas été en guadeloupe.et c'est quand j'ai parlé d'huissier qu'il pouvait me payer!a ce jour je suis en stress car j'ai pas envie de payer les frais d'huissier!merci de me repondre